

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 28 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt huit mars à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christophe DEFRANCE, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Jean-Claude HOURRIEZ, Joseph SANGUINETTE, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN.

Etaient absents :

Date de convocation : 20 mars 2012

Date d'affichage : 20 mars 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 17

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES POUR LA REDUCTION DE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La Communauté de Communes du Pays des Sources a mis en place une gestion différenciée de ses espaces verts. Depuis trois ans, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour l'entretien de ses espaces publics.

En février 2011, lors de la Classe d'Eau organisée par le Pays de Sources et Vallées, cette thématique a été largement abordée. Sur les communes qui étaient représentées, la commune de Beaulieu-les-Fontaines s'est montrée intéressée pour améliorer la gestion de ses espaces verts et diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires.

Aujourd'hui, en s'appuyant sur le cas concret de la commune de Beaulieu-les-Fontaines, la Communauté de Communes souhaite accompagner l'ensemble des communes vers une réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

Tout d'abord, la Communauté de Communes va signer la charte d'entretien des espaces publics avec le Conseil Régional de Picardie et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (en parallèle, la commune de Beaulieu-les-Fontaines va signer la charte avec le Conseil Régional de Picardie et l'Agence de l'Eau Artois Picardie)

Il est prévu de faire intervenir plusieurs prestataires, notamment pour les formations des agents et élus décideurs de l'ensemble des communes du Pays des Sources :

- mise en place d'un plan de désherbage (accompagnement, formation et validation) : FREDON Picardie,

- formation aux méthodes alternatives (gestion différenciée) : CFPPA de Ribécourt ou CFPPA de Airion

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	TTC
Formation mise en place du plan de désherbage (commune pilote)	653 €
Accompagnement au plan de désherbage (commune pilote)	1 881 €
Bilan final (commune pilote)	914 €
Formation aux méthodes alternatives (agents communaux)	3 850 €
TOTAL	7 298 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** le programme d'accompagnement des communes pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires ,
- **DEMANDE** une subvention au Conseil Régional de Picardie et aux Agences de l'Eau Artois Picardie et Seine Normandie pour cet accompagnement et les formations liées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 05/04/2012 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Pour copie conforme,

Le Président

MAH
René MAHET



Le Président,

MAH
René MAHET

- Amy
- Avicourt
- Antheul-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes
- Candoi
- Cañectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Capesaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuvilly
- Élincourt-Ste-Marguerite
- Évicourt
- Fresnières
- Giraumont
- Courmay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Laberlière
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquégise
- Mareuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-lumières
- Mortemer
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 28 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt huit mars à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christophe DEFRANCE, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Jean-Claude HOURRIEZ, Joseph SANGUINETTE, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN.

Etaient absents :

Date de convocation : 20 mars 2012

Date d'affichage : 20 mars 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 17

ADHESION A LA CARTE CARBURANT ENERGEO DE LECLERC

L'ouverture récente du centre commercial Leclerc à Lassigny permet à la Communauté de Communes du Pays des Sources de fournir ses véhicules en carburant.

Pour cela, il faut une adhésion à la carte Energéo de Leclerc. Cela nécessite la signature d'une convention tripartite entre la Société Leclerc SIPLEC, le Trésor Public et la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

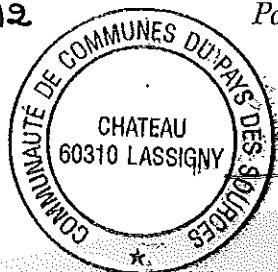
- **VALIDE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays des Sources à la carte Energéo de Leclerc
- **AUTORISE** le Président à signer la convention tripartite entre la société Leclerc-SIPLEC, le Trésor Public et la Communauté de Communes du Pays des Sources
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : **05/04/2012** date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Pour copie conforme,

Le Président

René MAHET



Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 28 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt huit mars à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christophe DEFRANCE, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Jean-Claude HOURRIEZ, Joseph SANGUINETTE, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN.

Etaient absents :

Date de convocation : 20 mars 2012

Date d'affichage : 20 mars 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 17

ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président soumet aux membres du bureau des demandes d'aides financières examinées en commission Communication

Subventions aux manifestations d'intérêt communautaire

⇒ Ass. «**La Coudunnoise**» Siège : Coudun

L'association organisera les animations de la fête communale, le dimanche 8 juillet, avec un concert de Julie Piétri. Le concert a lieu en plein air et les entrées sont gratuites. **1000,00 €**

Subventions aux manifestations d'intérêt local

⇒ Ass «**Le Chœur des Sources**» Siège : Ressons sur Matz

L'association organisera le 13 mai au CCL de Ressons-sur-Matz, un opéra-comique, «**la Fille de Madame Angot**». **500,00 €**

(subvention accompagnée d'une aide en terme de communication)

⇒ Ass. **Ché Fous D'ché Betes** Siège : Beaulieu les Fontaines

L'association organisera plusieurs journées d'actions d'avril à septembre pour expliquer les actions possibles dans la vie de tous les jours afin de préserver la planète (jeux pédagogiques, ateliers ludiques, documentation pour petits et grands). **250,00 €**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité pour les associations « La Coudunoise » et « Ché Fous D'Ché Bêtes » et par 16 voix pour et une abstention à la majorité pour l'association « Le Chœur des Sources »

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Brasnes
Candry
Cannetancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Écuvilly
Incourt-Ste-Marguerite
Évicourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Cury
Hainvillers
Laherlière
Lagny
La-Neuveville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquêglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvelles-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

- **VALIDE** les dossiers présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,*

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte est rendu exécutoire le : 05/04/2012
date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne



Le Président

René MAHET

Le Président,

René MAHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 28 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt huit mars à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christophe DEFRANCE, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Jean-Claude HOURRIEZ, Joseph SANGUINETTE, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN.

Etaient absents :

Date de convocation : 20 mars 2012

Date d'affichage : 20 mars 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 17

AVENANT A LA CONVENTION DE COFINANCEMENT DES ACTIONS DU PAYS DE SOURCES ET VALLEES 2011

Dans le cadre du Pays de Sources et Vallées, les actions que les trois communautés de communes décident de porter en commun font l'objet d'une convention annuelle de cofinancement qui prévoit la répartition des maîtrises d'ouvrage et des coûts des projets entre chacune des communautés de communes.

La convention de cofinancement des actions du Pays 2011 a été validée par :

- La Communauté de Communes du Pays des Sources, par délibération du 24 novembre 2010 (bureau communautaire)
- La Communauté de Communes du Pays Noyonnais, par délibération du 30 novembre 2010 (conseil communautaire)
- La Communauté de Communes des Deux Vallées, par délibération du 07 décembre 2010 (conseil communautaire)

Suite à des réajustements au niveau du Pays, la mise en œuvre de l'action de définition et de mise en œuvre d'un plan d'actions « sous-traitances et services » visant à optimiser les retombées économiques du chantier du Canal Seine Nord Europe est programmée en 2012 et concernera uniquement le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Par ailleurs, le financement de la mission de coordination de la politique de l'eau du Pays de Sources et Vallées pour la période octobre 2011 à septembre 2012 était inscrit dans la convention de cofinancement des actions du Pays en 2011. Le poste n'ayant pas été payé

- Amy
- Avricourt
- Anthaul-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Briemont
- Boulogne-la-Gauche
- Braïnes
- Cander
- Cannectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Guy
- Cuvilly
- Dives
- Écuvilly
- Élincourt-Ste-Marguerite
- Évicourt
- Fresnières
- Giraumont
- Goumay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Labordière
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Magny-sur-Matz
- Marquéglise
- Mareuil-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Mendly-Humères
- Mortemer
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognelles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

d'octobre à décembre 2011, le financement de la mission pour 2012 a été inscrit sur le budget 2012 du Pays de Sources et Vallées et correspondra ainsi à une année civile.

La convention financière 2011 est ainsi modifiée :

- Report de la mission de coordination politique de l'eau année 3
- Report du Plan d'action économique autour de l'arrivée du Canal Seine Nord Europe

	Budget total des actions du Pays 2011	Participation CCPN	Participation CC2V	Participation CCPS
Convention 2011	429 401 €	80 007 €	53 246 €	54 035 €
Avenant proposé	304 901 €	68 443 €	45 476 €	47 029 €
<i>Différence</i>	<i>- 124 500 €</i>	<i>- 11 564 €</i>	<i>- 7 770 €</i>	<i>- 7 006 €</i>

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

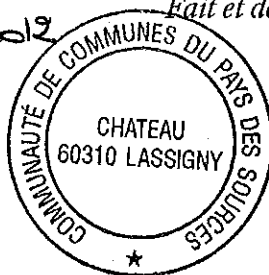
- **APPROUVE** l'avenant à la convention de cofinancement des actions du Pays de Sources et Vallées 2011, joint en annexe
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 05/04/2012 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Pour copie conforme,

Le Président

MAHET
René MAHET



Le Président,

MAHET
René MAHET

Any
Atricourt
Authenil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Breumont
Boulogne-la-Grasse
Brasles
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumeuil
Cuy
Cuvilly
Dives
Écuilly
Élincourt-Sainte-Marguerite
Évicourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laherrière
Lagny
La-Neuveville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Marcuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufly-sur-Aronde
Ognelles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Sofente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Anthud-Portes

Baugy

Beaulieu-les-Fontaines

Belloy

Berthout

Boulogne-la-Gresse

Braisnes

Candor

Cannectancourt

Canny-sur-Matz

Conchy-les-Pots

Coudun

Crapeaumesnil

Cuy

Cuvilly

Dives

Écuvilly

Éincourt-Sainte-Marguerite

Évicourt

Fresnières

Graumont

Gournay-sur-Aronde

Gury

Hainvillers

Labertière

Lagny

La-Neuveville-sur-Ressons

Lassigny

Lataule

Margny-sur-Matz

Marquèsglise

Marcu-la-Motte

Margny-aux-Cerises

Monchy-Humières

Mortemer

Neufy-sur-Aronde

Ognelles

Quillemont

Ricquebourg

Roye-sur-Matz

Solente

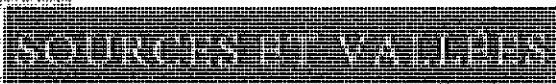
Thiescourt

Villiers

PAYS DE SOURCES ET VALLÉES

Avenant n°1 à la convention de cofinancement des actions du programme 2011

Février 2012



Ricquebourg

Roye-sur-Matz

Solente

Thiescourt

Villiers

Au coeur de la Picardie



- Any
- Avicourt
- Antheuil-Portes
- Bagy
- Beaumont-les-Fortaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braines
- Cander
- Connectanceourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapevaing-sml
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuilly
- Émancourt-Ste-Marguerite
- Évicourt
- Fresnières
- Graumont
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Labarère
- Lagny
- La-Neuveville-les-Bains
- Lassigny
- Lataule
- Margny
- Marquesgny
- Marcueil-la-Motte
- Maigny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognelles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

D'une part

La Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS), représentée par son Président, Monsieur René MAHET, par délibération en date du (bureau),

d'autre part

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN), représentée par son Président, Monsieur Patrick DEGUISE, par délibération en date du (conseil communautaire),

et

La Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V), représentée par son Président, Monsieur Patrice CARVALHO, par délibération en date du (conseil communautaire).

Vu

La convention Pays de cofinancement des actions du programme 2011

Considérant

Que la mise en œuvre de l'action de définition et de mise en œuvre d'un plan d'actions « sous-traitances et services » visant à optimiser les retombées économiques du chantier du Canal Seine Nord Europe est programmée en 2012 et concernera uniquement le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté de Communes du Pays des Sources,

Et par ailleurs, que le financement de la mission de coordination de la politique de l'eau du Pays de Sources et Vallées pour la période octobre 2011 à septembre 2012 était inscrit dans la convention de cofinancement des actions du Pays en 2011. Le poste n'ayant pas été pourvu d'octobre à décembre 2011, le financement de la mission pour 2012 a été inscrit sur le budget 2012 du Pays de Sources et Vallées et correspondra ainsi à une année civile.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1	OBJET
	Le présent avenant a pour objet de modifier la participation financière des 3 Communautés de Communes : CCPN, CC2V et CCPS pour certaines des actions programmées en 2011

- Any
- Arvicourt - Report de la mission de coordination politique de l'eau année 3
- Anthieu-Portes - Report du Plan d'action économique autour de l'arrivée du Canal Seine Nord Europe
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines

	Budget total des actions du Pays 2011	Participation CCPN	Participation CC2V	Participation CCPS
Convention 2011	429 401 €	80 007 €	53 246 €	54 035 €
Avenant proposé	304 901 €	68 443 €	45 476 €	47 029 €
Différence	- 124 500 €	- 11 564 €	- 7 770 €	- 7 006 €

Article 3 AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention 2011 demeurent inchangées

Fait en 4 exemplaires originaux, à Noyon, le


Patrick DEGUISE

Patrice CARVALHO

René MAHET

Président de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Président de la Communauté de Communes des Deux Vallées


Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 28 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt huit mars à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christophe DEFRANCE, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Jean-Claude HOURRIEZ, Joseph SANGUINETTE, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN.

Etaient absents :

Date de convocation : 20 mars 2012

Date d'affichage : 20 mars 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 17

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Madame Florence DELVIGNE, chargée de communication, part, à partir de mi-mai 2012, en congé maternité.

Afin de la remplacer, il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet. La durée de la mission sera de 5 mois.

Le traitement indiciaire sera celui de l'agent remplacé.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2012
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 05/04/2012 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Président,



René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le quinze février à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Yolande ROQUENCOURT.

Etaient absents excusés : Patrick PEYR, Philippe CARPENTIER, Joseph SANGUINETTE, Jean-Pierre VRANCKEN, Claude MOREL

Etaient absents : Christophe DEFRANCE, Evelyne BUFFENOIR.

Date de convocation : 7 février 2012

Date d'affichage : 7 février 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CELLULE EAU 2012

La Communauté de Communes du Pays des Sources a rencontré l'Agence de l'Eau Seine-Normandie le 21 décembre 2011 afin de présenter le bilan du Contrat Territorial 2005-2010. A cette occasion, il a été proposé de mettre en place un nouveau contrat de partenariat pour 2013-2018.

L'ambition de ce nouveau projet se décline ainsi :

- un nouveau territoire basé sur les unités hydrographiques : bassins versants du Matz et de la Divette (bassin de l'Aronde en co-animation avec le SMOA, bassin de l'Avre avec Artois Picardie). Pour ce faire, il conviendra préalablement de rencontrer les Communautés de Communes du Pays Noyonnais et des Deux Vallées.

- de nouveaux partenaires : maîtres d'ouvrages, Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Général de l'Oise, Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie, Entente Oise-Aisne, chambres consulaires, ... (liste non exhaustive),

- l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires multi-thématiques concerté avec l'ensemble des acteurs du territoire : milieux aquatiques, collectivités, agriculture, industrie, artisanat,

- le financement de l'animation dédiée à la mise en place de ce projet pour une durée d'un an selon le plan de financement suivant :

AMY
AVRICOURT
ANTHEUIL-PORTES
BAUGY
AULIEU-les-FONTAINES
BELLOY
BIERMONT
BOULOGNE-LA-GRASSE
BRAISNES
CANDOR
CANNETAKCOURT
CANNY-sur-MATZ
CONCHY-les-POTS
COUDUN
CRAPEAUMESIL
CUY
CUVILLY
DIVES
ECUMILLY
ENCOURT-St-Margusite
EVRICOURT
FRESNIERES
GIRAUMONT
GOURNAY-sur-ARONDE
GURY
HAINVILLERS
LABERLIERE
LAGNY
NEUVILLE-sur-Ressons
LASSIGNY
LATAULE
MARGNY-sur-MATZ
MARQUEGLISE
MAREUIL-le-MOTTE
MARGNY-aux-CERISES
CONCHY-BUMIERES
MORTEMER
JEUFVY-sur-ARONDE
OGNOLLES
ORVILLERS-SOREL
PLESSIER-de-ROYE
RESSONS-sur-MATZ
RICQUEBOURG
ROYE-sur-MATZ
THIESCOURT
VIGHEMONT
VILLERS-sur-COUDUN



DEPENSES	
Salaire et charges	50 910 €
Documentation	200 €
Formation	500 €
Déplacements	1 700 €
TOTAL	53 310 €
RECETTES	
Agence de l'Eau Seine-Normandie	26 655 €
CCPS	26 655 €
TOTAL	53 310 €

Le calendrier des points forts de ce projet est le suivant :

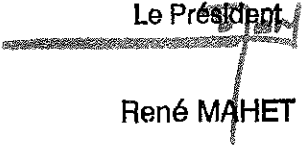
- ➔ printemps 2012, lancement d'un appel à projet ;
- ➔ été à automne 2012, rencontre des potentiels partenaires et signataires du contrat ;
- ➔ hiver 2012, rédaction du contrat,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** le principe de mettre en place un nouveau contrat de partenariat pour 2013-2018 avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de le préparer en 2012 selon le calendrier prévu
- **DEMANDE** une subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le fonctionnement de la cellule d'animation 2012 ainsi qu'une dérogation pour la période novembre-décembre 2011
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 05/04/2012 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Pour copie conforme,

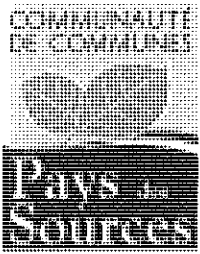
Le Président,

René MAHET

Le Président,




René MAHET

AMY
AVRICOURT
ANTHEUIL-PORTES
BAUGY
AULIEU-les-FONTAINES
BELLOY
BIERMONT
DULOGNE-LA-GRASSE
BRAISNES
CANDOR
CARNECTANCOURT
CARRY-sur-MATZ
CONCHY-les-POTS
COUDUN
CRAPEAULIESIL
CUY
CUVILLY
DIVES
ECUVILLY
ENCOURT-Ste-Marguerite
EVRICOURT
FRESNIERES
GIRAUMONT
JOURNAY-sur-ARONDE
GURY
HAINVILLERS
LABERLIERE
LAGNY
NEUVILLE-sur-Ressons
LASSIGNY
LATAULE
MARGNY-sur-MATZ
MARQUELISE
MAREUIL-la-MOTTE
VRGNY-aux-CERISES
RONCHY-HUMIERES
MORTEMER
EUFVY-sur-ARONDE
OGNOLLES
FRVILLERS-SOREL
FESSIER-de-ROYE
RESSONS-sur-MATZ
RICQUEBOURG
ROYE-sur-MATZ
THIESCOURT
VIGNELONT
LERS-sur-COUDUN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 28 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt huit mars à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christophe DEFRANCE, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Jean-Claude HOURRIEZ, Joseph SANGUINETTE, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN.

Etaient absents :

Date de convocation : 20 mars 2012

Date d'affichage : 20 mars 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 17

MODIFICATION DU BUDGET DU PROGRAMME D'ACTIONS DU PAYS DE SOURCES ET VALLEES 2012

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Sources a validé le 14 décembre 2011 la programmation 2012 des actions du Pays de Sources et Vallées.

Le conseil communautaire de la CC2V s'est prononcé le 21/02/2012 pour continuer à participer au dispositif de coopération Pays. Toutefois, pour 2012, elle souhaite prendre part aux actions Leader, tourisme et au fonctionnement correspondant à ces missions. En revanche, la CC2V ne participera pas aux actions du Plan Climat Energie et à la démarche économique de mobilisation des ressources économiques locales par le chantier du Canal Seine Nord Europe.

Au regard de cette décision, le bureau du Pays de Sources et Vallées, réuni le 24 février 2012, a proposé une modification de la programmation des actions 2012.

La maîtrise d'ouvrage de l'action de définition et de mise en œuvre d'un plan d'actions « sous-traitances et services » visant à optimiser les retombées économiques du chantier du Canal Seine Nord Europe sera portée par le Pays Noyonnais. Sa mise en œuvre est programmée en 2012 et concernera uniquement le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaudeau-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Brasnes
Cardor
Cannetancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crappevaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Écuilly
Flincourt-Ste-Marguerite
Évicourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Lahérière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquêglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvly-sur-Aronde
Ognelles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût prestataire estimé	53 000 €	Subventions	58 400 €
Documents de communication	20 000 €	CCPN (73,4%)	10 716 €
		CCPS (26,6%)	3 884 €
Total	73 000 €	Total	73 000 €

Le budget prévu pour cette action en 2011 est donc reporté et ajusté en 2012 pour prendre en compte la nouvelle maîtrise d'ouvrage et le périmètre à 2 communautés de Communes.

Dans le cadre du Plan d'actions Climat/Energie, la création d'un poste de conseiller en énergie a été validée. Ce conseiller exercerait son conseil auprès des communes du Pays Noyonnais et du Pays des Sources. Aussi le financement de ce poste serait assuré par le Fonds Régional d'Environnement et Maîtrise de l'Energie à hauteur de 70% pour la première année et par les communautés de communes du Pays Noyonnais et du Pays des Sources.

Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste, fonctionnement et matériel	46 000 €	Subventions	32 200 €
		CCPN (73,4%)	10 129 €
		CCPS (26,6%)	3 671 €
Total	46 000 €	Total	46 000 €

Au regard des modifications proposées, le reste à charge pour les collectivités à été estimé en 2012 à :

- 92 948, 04 € pour la CCPN,
- 49 514,49 € pour la CC2V
- 57 324,00 € pour la CCPS

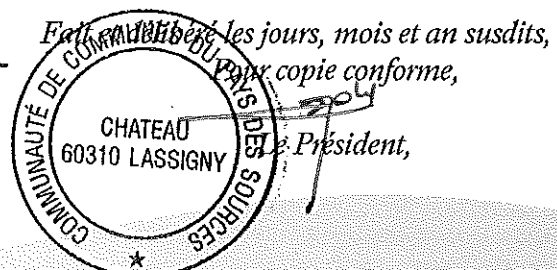
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le projet de programmation modifié des actions Pays 2012, joint en annexe,
- **APPROUVE** la participation financière de la communauté de communes aux actions tourisme, Eau/Leader, Energie-Climat et actions économiques du Pays pour 2012,
- **APPROUVE** la nouvelle version du projet de convention de cofinancement des actions du programme 2012, joint en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 05/04/2012 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET



Amy

Avricourt

Antheuil-Portes

Baugy

Beaulieu-les-Fontaines

Belloy

Berment

Boulogne-la-Grasse

Braisnes

Candor

Canneciacourt

Canny-sur-Matz

Conty-les-Pots

Coudun

Cropeauxmesnil

Cuy

Cuvilly

Dives

Fecully

Fincourt-Saint-Martin

Évicourt

Fresnières

Graumont

Gournay-sur-Aronde

Gury

Hainvillers

Labellère

Lagny

La-Neuveville-sur-Ressons

Lassigny

Lataule

Margny-sur-Matz

Marquèglise

Mareuil-la-Motte

Margny-aux-Cerises

Monchy-Humières

Mortemer

Neufvy-sur-Aronde

Ognelles

Orvillers-Sorel

Plessier-de-Roye

Ressons-sur-Matz

Ricquebourg

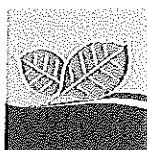
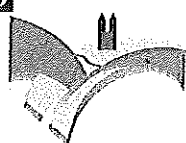
Roye-sur-Matz

Solente

Thiescourt

Vignemont

Villers-sur-Coudun



Au cœur de la Picardie

Pays de Sources et Vallées

Convention de cofinancement

des actions du programme 2012

Version 2 du 24 février 2012

- Any
- Avricourt
- Anthel-Portes
- Baugy
- Beaumont-les-Fontaines
- Bellay
- Berment
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes
- Candor
- Cannecourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cruy
- Cuvilly
- Dives
- Écuilly
- Évincourt
- Évincourt
- Fresnières
- Graumont
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Laberbère

D'une part

d'autre part

et

La Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS), représentée par son Président, Monsieur René MAHET par délibération du (bureau communautaire).

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN), représentée par son Président, Monsieur Patrick DEGUISE, par délibération du (conseil communautaire)

La Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V), représentée par son Président, Monsieur Patrice CARVALHO, par délibération du (conseil communautaire)

Il est convenu

Article 1

Cette convention a pour objet de définir les maîtrises d'ouvrage des actions de la programmation Pays 2012 validées par les communautés de communes du Pays des Sources, du Pays Noyonnais et des Deux Vallées ainsi que les modalités de financement et de mise en œuvre de ces différentes actions.

Article 2

La maîtrise d'ouvrage des différentes actions 2012 Pays est assumée ainsi que suit :

2.1- Choix des maîtres d'ouvrage pour les actions 2012 financées par les 3 communautés de communes

Any	Animateur Pays et Leader	2012-1-1	CCPN
La Neuville	Coordinateur Eau	2012-1-2	CCPN
L. sur B. sources	Assistante financière LEADER	2012-1-3	CCPN
L. sur B. sources	Assistante Pays à mi-temps	2012-1-4	CCPN
Margny	Conseiller en Energie Partagé	2012-1-5	CCPN
Ma. sur B. sources	Mission OT de Pays : 50% directrice OT	2012-1-6	OT
Mareuil	Chargé de mission tourisme CC2V	2012-1-7	CC2V
Margny	Chargé de mission tourisme CCPN	2012-1-8	CCPN
Mondicourt	Chargé de mission tourisme CCPS	2012-1-9	CCPS
M. sur B. sources	Fonctionnement	2012-1-10	CCPN
Neufvy	Edition du guide pratique 2012	2012-2-1	OT
C. sur B. sources	Version néerlandaise du site Internet	2012-2-2	OT
Origny	Hébergement site Internet	2012-2-3	OT
Plessis	AMO récupération des Certificats d'Economie d'Energie	2012-3-1	CCPN
Ressons	Action de définition et de mise en œuvre d'un plan d'actions « sous-traitances et services » visant à optimiser les retombées économiques du chantier du Canal	2011-3-1	CCPN
Roy	Seihe Nord Europe		



Article 3

2.2- Rôle des maîtres d'ouvrage

Conformément à la programmation validée par chacun des 3 conseils communautaires, chaque maître d'ouvrage aura en charge le dépôt des demandes de subvention aux différents financeurs potentiels dont la Région Picardie (FRAPP) et l'Europe dans le cadre du nouveau programme européen Leader 2009-2013, conformément au travail réalisé par les groupes de techniciens tourisme, Plan Energie Climat et LEADER/Eau validé par les élus référents des 3 communautés.

Chaque maître d'ouvrage sera, pour les actions dont il a la maîtrise d'ouvrage, le seul attributaire des financements sollicités.

Chaque maître d'ouvrage assumera le règlement intégral des dépenses de fonctionnement ou d'investissement dans la limite des crédits globaux dont il a la gestion pour le compte des 3 communautés de communes.

Le coût des différentes actions financées par les 3 CC pour 2012 est de 396 094 €

Dont 199 786,53 € restant à la charge des communautés de communes :

- 92 948,04 € pour la CCPN,
- 49 514,49 € pour la CC2V
- 57 324,00 € pour la CCPS

3.1- Clé de répartition entre les 3 communautés de communes pour les actions de fonctionnement:

Le montant restant à la charge des 3 communautés de communes sera réparti au prorata du nombre d'habitants à savoir : **CCPN 43,9% ; CC2V 29,5% ; CCPS 26,6%**.

Sauf pour les actions suivantes :

- Oïse Verte et Bleue : 5000 € dont 1000 € restant à la charge de la CC2V
- Equipe tourisme : chargé de mission tourisme 50% CCPN : 15 935 € à la charge de la CCPN
- Equipe tourisme : chargé de mission tourisme 50% CC2V : 15 500 € à la charge de la CC2V
- Equipe tourisme : chargé de mission tourisme 50 % CCPS : 20 000 € à la charge de la CCPS
- Définition et mise en œuvre d'un plan d'actions « sous-traitances et services » visant à optimiser les retombées économiques du chantier du Canal Seine Nord Europe : 14 600 € à la charge de la CCPN (73,4 %) et de la CCPS (26,6%)
- Conseiller en Energie Partagé : 13 800 € à la charge de la CCPN (73,4 %) et de la CCPS (26,6%)



3.2- Limites des dépenses par maître d'ouvrage

Selon le tableau annexé « Programme d'actions du Pays de Sources et Vallées », chacun des maîtres d'ouvrage est limité dans son engagement financier, à la fois :

- Sur le montant global des dépenses des actions dont il a la maîtrise,
- Sur le montant de la participation des 3 communautés de communes

En cas de dépassement, le maître d'ouvrage concerné doit en informer, par écrit, les autres communautés partenaires.

3.3- Bilan annuel de la programmation 2012

Au 31 janvier 2012, chaque maître d'ouvrage devra établir un bilan financier réactualisé précisant, pour chaque action,

- Leur état d'engagement
- le montant des financements obtenus réellement pour les actions engagées (financement acquis).
- le montant restant à la charge des 3 communautés de communes pour les actions engagées

Ce bilan permettra de définir les soldes réels de participation de chacune des communautés vis à vis des maîtres d'ouvrage, nécessaire à la préparation budgétaire. En cas de besoin, ce bilan pourra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

3.4- Suivi technique, financier et juridique des dossiers

Les directeurs des 3 communautés se réunissent environ 1 fois par mois, avec l'animateur Pays chargé de coordonner le travail sur les dossiers Pays afin d'échanger sur le suivi technique, financier et juridique des dossiers présentés par les groupes tourisme, Énergie Climat et LEADER/Eau.

Les projets seront présentés lors des différentes commissions thématiques de chacune des communautés afin d'informer plus largement des démarches inter-territoires entreprises, ou à minima aux Vice-Présidents en charge de la thématique. Dans cette optique, un calendrier des comités sera établi au vu du planning des commissions et autres réunions communautaires.

Amy
Avricourt
Anthaul-Portes
Baigy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Berment
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candier
Cannoctancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudon
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Divcs
Écuilly
Évincourt-Ste-Marguerite
Évincourt
Fresnières
Giraumont
Goumay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberrière
Lagny
La Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Magny-sur-Matz
Marquglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Mondy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognelles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Requebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiesscourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun



Article 4

Les actions engagées en 2012 et précédemment, une fois soldées auprès de leurs financeurs, pourront faire l'objet d'une demande de participation financière des 2 autres communautés de communes partenaires, sur la base d'une copie de l'état récapitulatif fourni au Conseil Régional pour l'octroi du FRAPP. (signature du ou des présidents et du percepteur).

Article 5

La validation technique et le suivi des actions Pays seront assurés par les comités d'élus référents (tourisme, Energie Climat et LEADER/Eau)

Les élus référents des communautés de communes devront faire l'interface entre le travail du Pays et les réflexions des différentes commissions internes à chaque communauté sur les thèmes du tourisme, du Plan Energie Climat et de l'Eau

Ils devront informer les élus communautaires de l'état d'avancement des actions Pays, à chaque réunion de bureau et au minimum 2 fois par an les conseils communautaires.

- Amy
- Avicourt
- Anthecul-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Bennont
- Boulogne-la-Gresse
- Brasnes
- Candor
- Connectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuvally

Fait en 4 exemplaires originaux,

A NOYON, le .

- Évricourt
- Frenières
- Giraumont
- Gournay-sur-Aronde
- Cury
- Hainvillers
- Labatière
- Lagny
- La-Neuveville
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquèsglise
- Mareuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognelles
- Orville-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vigneinont
- Villers-sur-Coudun

Patrick DEGUISE

Patrice CARVALHO

René MAHET

**Président de la Communauté de
Communes du Pays Noyonnais**

**Président de la Communauté de
Communes des Deux Vallées**

**Président de la Communauté de
Communes du Pays des Sources**



Amay
Auvicourt
Antheuil-Port
Bauby
Beaulieu-les-Fontaines

PROGRAMMATION DES ACTIONS DU PAYS 2012

VERSION N°9 du 24 février 2012, validé par le bureau de Pays de Sources et Vallées

INTITULE	N°	MO	COÛT	Département		Région		Etat	Certificats Economie d'Énergie	Participation CC2V	Participation CC2V	
				CG 60	CG 60	Région FRAPP	Région Sociétel					LEADER
Equipe Pays/LEADER : Animateur Pays et Leader	2012-1-1	CCPN	47 672 €		11 918,00 €					5 487,68 €	4 359,60 €	3 931,03 €
Equipe Pays/LEADER : Coordinateur Eau	2012-1-2	CCPN	41 360 €			6 204,00 €				6 354,96 €	4 270,42 €	3 850,82 €
Equipe Pays/LEADER : Assistante financière LEADER	2012-1-3	CCPN	33 936 €							6 704,06 €	4 505,00 €	4 082,14 €
Equipe Pays : Assistante Pays à mi-temps	2012-1-4	CCPN	14 986 €							6 576,85 €	4 420,87 €	3 996,28 €
Equipe Pays/PCET : Conseiller en Énergie Partagé	2012-1-5	CCPN	45 000 €			16 100,00 €				10 129,00 €		3 671,00 €
Mission OT de Pays : 50% directrice OT	2012-1-9	OT	35 190 €		17 595,00 €					11 672,52 €	3 114,32 €	2 808,16 €
Chargé de mission tourisme CC2V	2012-1-7	CC2V	15 500 €							15 935,00 €	15 500,00 €	
Chargé de mission tourisme CCPN	2012-1-8	CCPN	15 935 €							14 142,39 €	9 503,43 €	8 569,19 €
Fonctionnement	2012-1-10	COPS	20 000 €							78 004,47 €	45 673,64 €	50 878,42 €
TOTAL équipe et fonctionnement			302 794 €		29 513 €	22 304,00 €		16 100,00 €	0,00 €	64 737 €	43 656 €	45 988 €
RAPPEL PROG 2011 (avant n°1)												
			212 276 €		35 669 €	6 405 €		61 023 €				

2 Actions touristiques PAYS 2012												
INTITULE	N°	MO	COÛT	Département		Région		Etat	Certificats Economie d'Énergie	Participation locale		
				CG 60	CG 60	Région FRAPP	Région Sociétel			LEADER	CCPN	CC2V
Édition du guide pratique 2012	2012-2-1	OT	7 300 €	2 920,00 €						1 922,82 €	1 292,10 €	1 165,08 €
Vision néerlandaise du site Internet	2012-2-2	OT	5 500 €	2 750,00 €						1 207,25 €	811,25 €	731,50 €
Hébergement site Internet	2012-2-3	OT	2 500 €							1 097,50 €	737,50 €	665,00 €
Action COOPERATION GRANDE GUERRE		CCPS	Pour mémoire, définition de la stratégie de communication en cours, budget Pays 2011									
COISE VERTE ET BLEUE		CC2V	5 000 €	4 000,00 €						1 000,00 €		
TOTAL actions touristiques			20 300 €	9 670,00 €						4 227,57 €	3 840,85 €	2 561,58 €
RAPPEL PROG 2011 (avant n°1)												
			49 125 €		15 305 €					6 579 €	3 749 €	3 380 €

3 Actions PLAN CLIMAT/ENERGIE												
INTITULE	N°	MO	COÛT	Département		Région		Etat	Certificats Economie d'Énergie	Participation locale		
				CG 60	CG 60	Région FRAPP	Région Sociétel			LEADER	CCPN	CC2V
Régions et séminaires PCET		CCPN										
Aide récupération des Certificats d'Économie d'Énergie	2012-3-1	CCPN										
Pour mémoire : Conseiller en Énergie Partagé		CCPN										
CO2 Actions PCET												
TOTAL actions PCET			3 800 €									
RAPPEL PROG 2011 (avant n°1)												
			3 800 €							1 668,00 €	1 121,00 €	1 011,00 €

4 Action Economie												
INTITULE	N°	MO	COÛT	Département		Région		Etat	Certificats Economie d'Énergie	Participation locale		
				CG 60	CG 60	Région FRAPP	Région Sociétel			FEDER	CCPN	CC2V
Mission de définition et de mise en œuvre d'un plan d'actions "soutenables et services" visant à optimiser les retombées économiques du chantier du Canal Seine Nord Europe	2011-3-1	CCPN	73 000 €							58 400 €		3 864,00 €
CO2 Actions économique												
TOTAL Action Economie			73 000 €							58 400,00 €		3 864,00 €
RAPPEL PROG 2011 (avant n°1)												
			Report 2012							10 716,00 €		3 884,00 €

TOTAL ACTIONS PAYS 2012												
INTITULE	N°	MO	COÛT	Département		Région		Etat	Certificats Economie d'Énergie	Participation locale		
				CG 60	CG 60	Région FRAPP	Région Sociétel			LEADER/FEDER	CCPN	CC2V
TOTAL PROG 2012			396 034 €	9 670,00 €	29 513,00 €	22 304,00 €	0,00 €	16 100,00 €	0,00 €	92 948,04 €	49 514,49 €	57 324,00 €
RAPPEL TOTAL PROG 2011 (hors programmation rétroactive)												
			256 201 €							68 443 €	45 476 €	47 029 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 28 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt huit mars à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PÉYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christophe DEFRANCE, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Jean-Claude HOURRIEZ, Joseph SANGUINETTE, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN.

Etaient absents :

Date de convocation : 20 mars 2012

Date d'affichage : 20 mars 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 17

PASSATION DES MARCHES DES TRAVAUX D'ENDUITS 2012-2013-2014

Cette année, la Communauté de Communes du Pays des Sources doit passer un nouveau marché triennal à bons de commandes des travaux d'enduits sur les 48 communes du Pays des Sources pour les années 2012, 2013 et 2014.

Ce marché est passé en procédure adaptée et comporte 2 lots et une option, à savoir:

- lot n°1: préparation des supports
- lot n°2: réparations et enduits
- option: micros aménagements devant les bâtiments communaux

Pour les trois années, le montant minimum cumulé du lot n°1 est de 75 000 € HT. Le maximum est de 240 000 € HT.

Pour le lot n°2, le montant minimum triennal cumulé est 510 000 € HT et le maximum est de 990 000 € HT.

Pour l'option qu'il est proposé de retenir, le montant maximum est de 25 084 € HT.

Au total, le montant maximum de la commande sur 3 ans est fixé à 1 255 084 € HT.

Suite à l'avis d'appel à la concurrence, 4 entreprises ont répondu au lot n°1 (préparation des supports) et 3 au lot n°2 (réalisation des enduits).

Le pouvoir adjudicateur propose de retenir, pour les 2 lots et l'option, l'entreprise la mieux-disante, à savoir, COLAS.

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaudeau-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Bresnes
Cacдор
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Corchy-les-Pots
Coudun
Crappevaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Écuilly
Éfincourt-Sainte-Marguerite
Évicourt
Fresnières
Graumont
Goumay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberrière
Lagny
La-Neuveville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquèsglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufy-sur-Aronde
Ognelles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Requiebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

- Amy
- Avicourt
- Anthel-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biement
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes
- Cander
- Cantecécourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cry
- Cuvilly
- Dives
- Écuvilly
- Éincourt-Ste-Marguerite
- Évincourt
- Fresnières
- Giraumont
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Laberbère
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquêglise
- Marcuil-la-Motte
- Maigny-aux-Cerises
- Monchy-lumières
- Mortemer
- Neufy-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

Les entreprises devaient indiquer sur un bordereau comportant des prix indicatifs quel rabais elles appliquaient sur ces prix. L'entreprise COLAS a remis l'offre avec le rabais le plus important (1^{er} critère de jugement des offres: 70%).


L'entreprise COLAS applique un rabais de 14% pour le lot n°1 et 5% pour le lot n°2 et l'option.

Le 2^{ème} critère de jugement des offres était la valeur technique (30%).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** le choix du pouvoir adjudicateur de retenir l'entreprise COLAS pour le marché à bons de commande concernant la préparation des supports à enduire, la réalisation des enduits et les micros aménagements devant les bâtiments communaux et de signer les marchés triennaux à bons de commande correspondants
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 05/04/2012 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,



Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 28 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt huit mars à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Étaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christophe DEFRANCE, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMAN, Evelyne BUFFENOIR, Claude MOREL.

Étaient absents excusés : Jean-Claude HOURRIEZ, Joseph SANGUINETTE, Thierry FRAU, Jean-Pierre VRANCKEN.

Étaient absents :

Date de convocation : 20 mars 2012

Date d'affichage : 20 mars 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 17

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SMVO ET L'ECO-ORGANISME ECO-TLC

L'éco-organisme ECO-TLC, agréé en mars 2009, a pour objectif de dresser un état des lieux des activités de réemploi et de recyclage des Textiles, linges et chaussures (TLC), de sensibiliser tous les acteurs, notamment le grand public, aux enjeux du réemploi et du recyclage, d'accompagner les collectivités territoriales en mettant à leur disposition une « boîte à outils » pour la communication incitant les citoyens à des solutions de récupération en points d'apport volontaire des TLC proches de chez eux, de soutenir financièrement les opérateurs de tri et de travailler à rassembler plus largement encore les metteurs sur le marché.

Les collectivités territoriales ayant la compétence collecte et/ou traitement des déchets peuvent depuis cette année signer une convention avec ECO-TLC. Les communes, au sein des collectivités adhérentes au SMVO conservent la prérogative de délivrer les droits d'occupation de l'espace public pour les points de collecte en apport volontaire des textiles, linge de maison et chaussures usagées sur leur commune. La signature d'une convention de partenariat avec ECO-TLC doit permettre un soutien financier aux actions de communication auprès du grand public, et la mise à disposition d'outils de mesure et de gestion de la collecte à l'échelle du SMVO (cartographie des points de collecte, documents d'information).

Les soutiens financiers peuvent être obtenus sous les conditions suivantes :

- être équipé d'au moins un point d'apport volontaire pour 2 000 habitants sur l'ensemble de son territoire pour avoir un versement total,

- avoir une de ses communes adhérentes équipées d'un point d'apport volontaire pour 2 000 habitants pour obtenir un versement partiel

- communiquer à Eco-TLC un exemplaire des supports ayant servi à chaque action de communication réalisée en année N-1.

Le montant du soutien financier à la communication est fixé à 0,10 Euro par habitant desservi par au moins un point de collecte pour 2 000 habitants.

Le montant maximal du soutien pouvant être perçu s'élève à environ 44 000 € par an. Cette convention sera conclue pour une durée déterminée, expirant de plein droit au 31 décembre 2013. Le SMVO a préinscrit l'ensemble des 265 communes de son territoire pour entrer dans ce dispositif.

Afin de pouvoir signer cette convention, 75 % des adhérents du SMVO doivent donner mandat au SMVO, par délibération conjointe, pour la conduite de leurs relations avec ECO-TLC.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **DONNE** mandat au SMVO pour signer une convention de partenariat avec ECO-TLC sur les bases financières présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales,

que le présent acte est rendu exécutoire le : **05/04/2012** Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne


Pour copie conforme,

Le Président


René MAHET



Le Président,


René MAHET

- Amy
- Avricourt
- Authenil-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Gasse
- Braisnes
- Candler
- Canectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchyl-les-Pots
- Coudun
- Capesmesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuvilly
- Flincourt-Sainte-Marguerite
- Évicourt
- Fesmères
- Giraumont
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Laberlière
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Magny-sur-Matz
- Marquéglise
- Marcueil-la-Motte
- Magny-aux-Cerises
- Mionchy-Humères
- Mortemer
- Neufsy-sur-Aronde
- Ognelles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun